



# Égalité professionnelle : par la décision d'un seul homme, les négociations échouent

Déclaration liminaire de la CGT-Culture  
au groupe de travail ministériel du 19 décembre 2025

Le 18 novembre dernier toutes les organisations syndicales vous interrogeaient par mail, vous l'administration, sur les raisons de l'absence de rendez-vous de négociation sur l'égalité professionnelle sur cette fin d'année 2025. La réponse est venue du secrétaire général en CSA ministériel le 10 décembre : “*puisque vous n'avez pas honoré deux rendez-vous en septembre, il n'y a plus de négociation !*”. Notre stupéfaction et notre colère se sont traduites dans une motion intersyndicale portée en séance pour dénoncer l'annonce unilatérale de l'arrêt de cette négociation, alors que les organisations syndicales n'ont pu discuter de l'ensemble de leurs propositions.

Le 11 décembre 2026, nous avons été destinataires d'une lettre du secrétaire général où il réitère les mêmes arguments fallacieux (et parfois erronés) et confirme que : “*cet accord est désormais considéré comme caduc, aucune signature d'un accord ministériel n'étant intervenue avant le 1er octobre 2025.*” Mais que, dans sa grande générosité, il nous est proposé deux réunions dont celle d'aujourd'hui, tout en concluant qu’“*il est indispensable pour le ministère de disposer d'un nouveau plan d'égalité professionnelle dans les meilleurs délais et je sais pouvoir compter sur votre engagement en faveur de cette cause essentielle.*”

Pour la CGT-Culture notre engagement vous importe peu (sinon nous n'en serions pas là), ce qui compte pour vous c'est de ne pas payer de pénalité, de cocher la case égalité professionnelle et obtenir le label !

La CGT-Culture est scandalisée par votre attitude qui consiste à choisir la méthode punitive. Cela prouve une seule chose : votre incapacité à négocier ! Faut-il vous rappeler qu'entre le 2 février 2024 (date de notre première demande d'ouverture de négociation) et le 3 avril 2025, date de signature de l'accord de méthode, il nous a fallu attendre 14 longs mois l'acceptation de la ministre, nous laissant seulement 4 mois pour négocier !!! Sincèrement, ce ne sont pas nos deux rendez-vous manqués de septembre en raison de mobilisations nationales qui nous ont conduit à l'échec. Vous, l'administration et la ministre, portez toute votre responsabilité dans cette situation.

**Aujourd’hui la CGT-Culture est là** avec un document où la quasi-totalité de nos propositions sont balayées d'un revers de main comme par exemple (et la liste n'est pas complète) :

## Axe 1

- la définition d'un budget pour le rattrapage des écarts de rémunération : comment comptez-vous réparer ces 314 euros mensuels en moyenne d'écart de salaire, que vous-même vous identifiez dans votre RSU 2024 ?
- l'harmonisation par le haut des grilles de salaire pour tous les corps
- l'application des mêmes niveaux de prime à poste égal
- la forfaitisation du complément indemnitaire annuel
- un plan de titularisation, notamment pour les temps partiels imposés sur des missions pérennes

## Axe 2

- l'harmonisation des déroulements de carrière
- mettre fin aux carrières empêchées des femmes notamment dans la filière administrative

## Axe 3

- l'adaptation de la charge de travail aux agent-e-s à temps partiel
- l'aménagement du temps de travail en fonction des contraintes familiales
- la limitation des horaires atypiques et prise en charges des frais liés à ces horaires (ex : taxi)
- la prise en compte de déplacements dans le temps de travail
- l'augmentation des autorisations d'absence pour raisons familiales
- l'accompagnement au retour de congés longs
- faire respecter le droit à la compensation d'une heure en cas d'allaitement et installer des salles dédiées sur tous les sites du Ministère
- la compensation sur salaires pour les congés parentaux et la « neutralisation » du congé maternité dans le déroulement de carrière

## Axe 4

- dans le cas de violences sexistes et sexuelles, notamment dans le cadre intra-familial, la protection des victimes contre les sanctions disciplinaires ou le licenciement en cas d'absences répétées ou d'horaires non respectés
- des sanctions à l'encontre des agresseurs et l'éradication de l'impunité dont certains bénéficient au ministère de la Culture

## Axe 5

- l'instauration d'un congé de santé hormonale
- la suppression des jours de carence : en cas d'arrêt maladie les femmes subissent deux fois plus de jours de carences que les hommes, soit 2200 jours pour les femmes, contre 1121 jours pour les hommes. Si ces chiffres concernent le périmètre de l'administration centrale, malheureusement, ils se vérifient dans les établissements publics
- rendre visible la santé des femmes au travail dans les prérogatives des F3SCT

**Aujourd'hui la CGT-Culture est là** tout en ignorant dans quel cadre puisque le secrétaire général (qui n'a jamais participé à nos travaux) a décidé seul que l'accord était caduc et alors même qu'aucun procès-verbal de désaccord n'est à l'ordre du jour, comme le stipule pourtant le guide de négociation collective de la fonction publique de l'État.

**Aujourd'hui la CGT-Culture est là** parce que nous attendons toujours des réponses aux propositions que nous vous avons faites durant les réunions de négociation.

**Aujourd'hui la CGT-Culture est là** pour arracher une prolongation de la période de discussion de cet accord. Si vous souhaitez réellement un accord concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture c'est le moment de le prouver.

**Aujourd'hui la CGT Culture est là pour toutes les femmes du ministère de la Culture qui ne verront pas leur rémunération évoluer, qui ne verront pas leurs conditions de travail et de santé s'améliorer. Pour toutes ces collègues qui vont devoir supporter toutes les inégalités pour l'unique raison d'être des femmes et parce qu'un seul homme, le secrétaire général, a décidé de leur sort en arrêtant brutalement les négociations !**

Quoiqu'il arrive, la CGT Culture est et restera engagée sur cette question.